

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 4 MARS 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM**

---

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Daniel Meunier (siège no. 1), Stéphanie Martin-Gauthier (siège no. 2), Philippe Dunn (siège no. 3), Réjean Racine (siège no. 4), *vacant* (siège no. 5) et Gisèle Thériault (siège no.6), sous la présidence du maire, monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2025
  - 3 Approbation des comptes et transferts
  - 4 Rapport des dépenses autorisées
  - 5 Correspondance
  - 6 Administration
    - 6.1 Maire suppléant – Nomination**
    - 6.2 La Croix-Rouge canadienne– renouvellement d'entente service aux sinistrés (3 ans) 2025 à 2027**
    - 6.3 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération entre la Municipalité et Bell Canada**
    - 6.4 Cotisation annuelle - Québec municipal**
    - 6.5 Renouvellement FQM Assurances inc.**
    - 6.6 Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins – Brunch BMP**
    - 6.7 Avril, mois de la jonquille**
    - 6.8 Mois de l'épilepsie et Journée Lavande**
    - 6.9 Projet de construction du poste de Brome et de sa ligne d'alimentation par Hydro-Québec**
    - 6.10 Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi – approbation et autorisation de signature**
  - 7 Urbanisme
    - 7.1 Inspectrice municipale - désignation**
  - 8 Voirie
    - 8.1 Adjudication – appel de propositions 2025-04 – entretien des fossés pour la saison 2025**
    - 8.2 Adjudication – offre de services professionnels pour relevés et études photométriques – projet de conversion de l'éclairage public aux DEL**
  - 9 Eaux usées et eau potable
  - 10 Environnement
  - 11 Sécurité publique
  - 12 Loisirs et culture
    - 12.1 Appui à la demande faite par la FQM à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les enjeux des camps de jour**
    - 12.2 Ententes pour l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles-Daigneault**
    - 12.3 Activité de Pâques**
    - 12.4 Remerciements à la députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, pour son soutien à la fête d'hiver 2025 de Brigham**
  - 13 Varia
  - 14 Période de questions
  - 15 Levée de l'assemblée
-

1

25-03-037

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2

25-03-038

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 février 2025.

3

25-03-039

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 397 559.69 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	296.98 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	857.52 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	8 080.63 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	5 095.92 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	13 336.96 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	201.56 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet et usine secteur Guay	415.72 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 440.40 \$
CIBC	Contribution mensuelle au REER de l'employé	789.08 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 194.56 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	669.42 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	690.48 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	4 724.06 \$
Esso and mobil business card	Fourniture d'essence pour les véhicules municipaux	508.98 \$
Rona inc.	Fournitures diverses pour la voirie et bâtiment	117.26 \$
Beneva inc.	Assurances collectives pour le mois de mars	2 036.00 \$
Catherine Mullarkey	Remboursement dans le cadre du programme de produits hygiéniques féminins	49.88 \$
Gestion de projets environnementaux Akvo inc.	Mandat de surveillance pour le projet du secteur Guay - phase traitement	1 845.06 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	Services exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées pour les mois de janvier	5 134.79 \$
Arbeau Services	Service d'abattage, émondage et ou déchiquetage d'arbres	3 104.33 \$
Groupe Conseil Brieau 2011 inc.	Service office 365 pour février et service ponctuel pour vérification du serveur du site internet et problème de clavier/souris	1 328.87 \$
Mini Excavation Eric Bonin inc.	4 <sup>e</sup> vers. pour le contrat de déneigement 2024-2025	2 644.43 \$

Buropro Citation	Fourniture de livres pour la bibliothèque	245.60 \$
Canadian Pacific Railway Company	Frais additionnels pour entente de non-sifflement pour 2025	25.25 \$
Traitement d'eau Bonne Eau	Fourniture de chlore liquide pour le traitement de l'eau potable à H-V	138.31 \$
Services CAPA	Service d'entretien ménager pour le mois de février	1 408.44 \$
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	27.00 \$
DBR informatique inc.	Facture mensuelle des compteurs de l'imprimante Kyocera	568.64 \$
DEC Enviro	Honoraires professionnels pour essai de laboratoire du projet de réfection du chemin Miltimore et honoraires de surveillance environnementale et contrôle qualitatif des matériaux pour le projet du secteur Guay	3 594.41 \$
F.Q.M.	Formations pour l'inspectrice - COMBEQ	1 113.14 \$
F.Q.M. Assurance	Avenant pour ajout d'un véhicule municipal - Ford XLT 2024	600.59 \$
Fondation de revitatisation de Brigham		60.00 \$
Ostiguy Ford inc.	Fourniture de certificats cadeaux pour la fête d'hiver	
Groupe Guérin inc.	Fourniture d'un véhicule municipal Ford F150 XLT 2024	75 685.17 \$
Groupe Guérin inc.	Fourniture et service d'entretien du système de traitement d'eau - rue Guay	425.87 \$
Installations Électriques Claude Gougeon	Appel de service pour problématique du système de chauffage - thermostat bâtiment loisir	347.16 \$
Lettrage Graphico-tech inc.	Fourniture de pancartes pour les sentiers et buttes de glissement. Pliage des comptes de taxes 2025	215.97 \$
N. Bernard inc.	Fourniture d'essence pour les véhicules municipaux	129.41 \$
Pompex inc.	Fourniture et installation d'une pompe pour le poste de pompage Principal	17 824.01 \$
Plomberie Goyer inc.	Appel de service pour bruit intermittent de la fournaise H-V	146.24 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeteries et de 1 fauteuil de bureau	1 221.40 \$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	4 <sup>ième</sup> et 5 <sup>ième</sup> de 6 versement contrat de déneigement 2024-2025	166 473.40 \$
R. I. G. M. R. B. M.	Service mensuel pour l'élimination des déchets pour le mois de février	3 238.39 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de MARS	17 667.39 \$
Les Services EXP inc.	Honoraires pour validation des permis et travaux de plomberie au secteur Guay et mandat de surveillance pour le projet du secteur Guay - phase conduites	9 050.33 \$
Urbatek	Services professionnels en matière d'urbanisme et émission de permis pour le mois de janvier	6 239.05 \$
Ville de Cowansville	Frais administratifs de cour municipale du 1er octobre au 31 décembre 2024	131.66 \$
Vitro Plus	Fourniture et application d'un antirouille permanent sur le camion Ford	1 033.63 \$
Zone Technologie Électronique inc.	Fourniture et installation d'équipements de sécurité sur le camion Ford	4 405.55 \$

**Sous-total des déboursés** **366 578.90 \$**

Autres déboursés pour approbation :

Salaires des employés et traitement des élus pour le mois de février 30 817.67 \$

Service aux entreprises Desjardins Frais fixes mensuels 130.00 \$

Frais mensuels pour le terminal Interac Global 33.12 \$

**Total des déboursés** **397 559.69 \$**

---

**4**  
**25-03-040**  
**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**5**  
**25-03-041**  
**CORRESPONDANCE**

---

**6.1**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-042**  
**MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer monsieur Réjean Racine au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 mars 2025.

---

**6.2**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-043**  
**LA CROIX ROUGE CANADIENNE – RENOUELEMENT D’ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS (3 ANS)**  
**2025 À 2027**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d’accepter l’entente de service aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge (3 ans) pour la période de 2025 à 2027 et d’autoriser le maire et le directeur général à signer celle-ci pour et au nom de la municipalité de Brigham;
- de financer la contribution annuelle à raison de 0.21 \$ par capita, soit 495.81 \$ à même le fond général de la Municipalité (budget courant).

---

**6.3**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-044**  
**ENTENTE DE SERVICE AVEC L’AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**  
**ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET BELL CANADA**

ATTENDU QUE l’entente de service avec l’autorité 9-1-1 de prochaine génération entre la Municipalité et Bell Canada arrive à échéance;

ATTENDU qu’une nouvelle entente doit être conclue avec Bell Canada;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d’autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la nouvelle entente de service avec l’autorité 9-1-1 de prochaine génération entre la Municipalité et Bell Canada et transmise avec le courriel daté du 4 février 2025 du Centre d’urgence 9-1-1 de la Ville de Lévis.

---

**6.4**  
**ADMINISTRATION**

**25-03-045**  
**COTISATION ANNUELLE – QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement:

- d'accepter le renouvellement de la cotisation annuelle avec Québec Municipal au montant demandé plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**6.5**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-046**  
**RENOUVELLEMENT FQM ASSURANCES INC**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- De ratifier les conditions de renouvellement proposées par la FQM Assurances inc. au montant de 43 179,26 \$ (taxes incluses) et d'accepter l'Assurance accident bénévoles et l'Assurance accident dirigeants pour la période du 10 avril 2025 au 10 avril 2026.
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

---

**6.6**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-047**  
**FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS -**  
**BRUNCH BMP**

ATTENDU l'activité Brunch BMP du dimanche 6 avril prochain à l'Auberge West Brome, au bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de faire l'achat de deux (2) billets au montant de 80 \$ chacun;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;

---

**6.7**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-048**  
**AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois ;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 9 %, passant de 55% en 1992 à 64 % de 2015 à 2017, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

---

**6.8**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-049**  
**MOIS DE L'ÉPILEPSIE ET JOURNÉE LAVANDE**

ATTENDU QUE l'épilepsie regroupe plusieurs types de troubles convulsifs affectant un Canadien sur cent, qui peut nuire à la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes en plus d'engendrer des stigmates sociaux et une incompréhension de la part du grand public ;

ATTENDU QUE les proches aidants d'une personne épileptique sont souvent hantés par la crainte de la prochaine crise et des blessures possibles, et que malgré la perspective d'un retour progressif à la normale après deux années de pandémie, l'accumulation de stress et les changements aux habitudes de vie qui entourent la situation sanitaire actuelle peuvent favoriser la survenue de crises ;

ATTENDU QUE le mois de mars est connu comme étant le mois de la sensibilisation à l'épilepsie, dont le point culminant est la Journée Lavande, un effort de base international où chaque 26 mars, partout dans le monde, les gens portent la couleur lavande et organisent des événements pour soutenir la sensibilisation face à l'épilepsie ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la sensibilisation à l'épilepsie durant tout le mois de mars ;

---

**6.9**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-050**  
**PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE BROME**  
**ET DE SA LIGNE D'ALIMENTATION PAR HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU le projet de construction du poste Brome et sa ligne d'alimentation;

ATTENDU QU'une ligne de 120 KV passe déjà sur le territoire de Brigham, et que selon la présentation du responsable de projet d'Hydro-Québec lors de la consultation du 26 février 2025 cette ligne ne nécessite aucune intervention ou modification afin d'alimenter le poste de Cowansville et ensuite le futur poste de Brome;

ATTENDU QUE le poste de Cowansville ainsi qu'une ligne connexe permettant d'alimenter le futur poste de Brome se trouve de plus dans une zone industrielle;

ATTENDU QU'un branchement entre Adamsville et East Farnham, passant donc à Brigham, ajouterait 6 km ou plus de ligne de 120 KV et son infrastructure portante dans la zone agricole protégée comportant des forêts, des érablières et des terres cultivées;

ATTENDU QUE l'emplacement du poste prévu dans l'aire d'étude déjà publiée devra être situé entre les périmètres urbains de Lac-Brome et de Sutton;

ATTENDU QUE l'emplacement envisagé à la Sablière Pearson ne répond d'aucune façon aux besoins en électricité de Sutton, de Lac-Brome et de Cowansville;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham et les brighamois et brighamoises n'ont été ni consultés, ni même invités à la consultations/webinaire du 4 décembre 2024, contrairement aux municipalités de Lac-Brome, de Cowansville, de Sutton et de Dunham;

ATTENDU QU'une ligne d'alimentation pour le poste Brome passera dans des forêts et des érablières contingentées;

ATTENDU aussi la proximité des corridors d'approche de l'aéroport de Bromont pour cet emplacement;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de demander à Hydro-Québec de considérer les informations du présent préambule dans les évaluations comparées pour trouver le projet de tracé présentant le moins d'impacts pour l'ensemble de la MRC Brome Missisquoi;

- de noter que la position du conseil municipal de Brigham est :

- que l'option d'un tracé passant au Sud à partir du poste existant de Cowansville est plus court de plus de 6 KM que l'option Nord, ce qui minimise les impacts dans le milieu;

- que ce tracé Sud dispense entièrement d'effectuer des travaux d'ouverture de nouveaux corridors sur environ 6 KM puisqu'il utilise une ligne et un corridor existants;

- que ce tracé évite donc plus de 6 Km de territoire agricole et exploité avec des forêts, des érablières et des terres cultivées;

- que ce tracé paraît être l'option présentant le moins d'impacts selon qu'il s'agisse du critère social, environnemental, technique et économique par la portion de plus de 6 KM de distance en moins à aménager et à construire;

- que le conseil municipal de Brigham est reconnaissant de la tâche qu'il sait énorme pour Hydro-Québec de trouver un tracé présentant le moins d'impacts sur l'ensemble de tous les éléments impliqués;

- qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Brome-Missisquoi, au village de Brome, aux villes de Dunham, de Lac-Brome, de Sutton et de Cowansville, à la direction aux affaires régionales et collectivités d'Hydro-Québec, à la députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest et à la conseillère en relations avec le milieu d'Hydro-Québec pour les régions Estrie et Montérégie, responsable de la planification du projet de construction du poste de Brome et de sa ligne d'alimentation, madame Eve-Marie Jodoin.

**6.10**  
**ADMINISTRATION**  
**25-03-051**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES**  
**POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI –**  
**APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement »), lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente;

ATTENDU QUE l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;

ATTENDU QU'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régie, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE l'année 2025 en sera une de transition et que la délégation de compétence en lien avec les matières résiduelles sera évolutive et que des modulations à la présente entente pourraient être apportées;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi a fait parvenir l'entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables pour commentaires aux municipalités locales et soumis une version ajustée;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'entente intermunicipale précitée;

ATTENDU QUE 20 des municipalités ont signé *l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 15 de l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi prévoit qu'il est possible pour une municipalité d'adhérer à ladite entente selon les conditions prévues;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Armand a manifesté via la résolution 24-12-519 son désir de joindre l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE l'entente originale a été modifiée et acheminée à l'ensemble des municipalités du territoire :

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que le conseil de la municipalité de Brigham approuve le remplacement de l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi (l'«Entente »).
- que le conseil autorise et mandate monsieur Steven Neil, maire, et monsieur Pierre Lefebvre, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite Entente;
- que le conseil nomme à titre de représentant de la Municipalité monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, et à titre de substitut madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite Entente et à y participer activement;
- que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, la ressource occupant la fonction de technicienne en gestion contractuelle et approvisionnement au sein de la Municipalité;
- que la présente résolution remplace la résolution 2024-150;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

---

**7.1**  
**URBANISME**  
**25-03-052**  
**INSPECTRICE MUNICIPALE - DÉSIGNATION**

ATTENDU la résolution 2024-317 d'engager Noémie Hébert pour le poste d'inspectrice municipale à compter du 23 décembre 2024 et la formation et l'assistance qu'elle reçoit par la firme Urbatek;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de désigner madame Noémie Hébert inspectrice municipale pour agir comme inspectrice en bâtiment, personne désignée, officier responsable, représentante désignée, fonctionnaire désignée ou autre appellation équivalente telle que définie comme la personne responsable de l'application de la législation ou de la réglementation municipale en vertu de celles-ci, et secrétaire de tout comité agissant en urbanisme;
- d'autoriser le directeur général et le greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**8.1**  
**VOIRIE**  
**25-03-053**  
**ADJUDICATION - APPEL DE PROPOSITIONS 2025-04 – ENTRETIEN DES FOSSÉS POUR LA SAISON 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions auprès de cinq (5) entrepreneurs pour les travaux d'entretien des fossés pour la saison 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) propositions pour les travaux d'entretien des fossés pour la saison 2025;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de Excavation Richard Bouthillette pour deux semaines en octobre à un montant de 34 697.00 \$ plus taxes, le tout sans exclusivité dans la mesure où la Municipalité se réserve le droit d'utiliser les services d'autres fournisseurs considérant la disponibilité, l'équipement et/ou l'expertise;
- d'accepter la proposition de Entreprises J. Provost inc. pour deux semaines en juin à un montant de 28 420.00 \$ plus taxes, le tout sans exclusivité dans la mesure où la Municipalité se réserve le droit d'utiliser les services d'autres fournisseurs considérant la disponibilité, l'équipement et/ou l'expertise;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

## 8.2

### VOIRIE

25-03-054

#### **ADJUDICATION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES RELEVÉS ET ÉTUDES PHOTOMÉTRIQUES – PROJET DECONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX DEL**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre de service de deux (2) fournisseurs concernant les services professionnels de relevés et études photométriques préliminaires à la conversion de l'éclairage public de la Municipalité aux DEL;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) offre valide pour les services professionnels de relevés et études photométriques préliminaires à la conversion de l'éclairage public de la Municipalité aux DEL;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition datée du 18 février 2025, pour les services professionnels de relevés et études photométriques préliminaires à la conversion de l'éclairage public de la Municipalité aux DEL, soit la proposition de Genipur au montant de 25 490,00 \$ avant taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

## 12.1

### LOISIRS ET CULTURE

25-03-055

#### **APPUI À LA DEMANDE FAITE PAR LA FQM À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ENJEUX DES CAMPS DE JOUR**

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU la lettre de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- que la municipalité de Brigham soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

- que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation et à la députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

---

## 12.2

### LOISIRS ET CULTURE

25-03-056

#### ENTENTES POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE DU PARC GILLES DAIGNEAULT

ATTENDU QUE le terrain de balle du parc Gilles Daigneault, maintenant sous la responsabilité municipale, est utilisé pour offrir des activités sportives à l'ensemble des Brighamois, que ce soit pour le baseball mineur et/ou pour des ligues pour adultes et pour des activités libres;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une entente avec Baseball Brome-Missisquoi désirant utiliser le terrain de baseball;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser le tarif pour l'utilisation par la ligue adulte du terrain de balle

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles Daigneault pour permettre que des activités sportives puissent s'y tenir selon les termes de l'entente de partenariat avec Baseball Brome-Missisquoi sans frais, et l'affichage d'un panneau indiquant les logos des commanditaires de l'organisme, également sans frais ;
- d'autoriser l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles Daigneault pour permettre que des activités sportives puissent s'y tenir selon les termes du contrat de location – terrain de balle saison 2025 aux frais fixés audit contrat;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, notamment le projet d'entente, en apportant s'il y a lieu les ajustements nécessaires.

---

**12.3**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**25-03-057**  
**ACTIVITÉ DE PÂQUES**

ATTENDU l'approche de la période pascale ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement:

- d'organiser un tirage de chocolats de Pâques adressé aux enfants;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

---

**12.4**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**25-03-058**  
**REMERCIEMENTS À LA DÉPUTÉE DE BROME-MISSISQUOI, MADAME ISABELLE CHAREST, POUR SON SOUTIEN À LA FÊTE D'HIVER 2025 DE BRIGHAM**

ATTENDU la tenue de la Fête d'hiver de Brigham le 22 février dernier;

ATTENDU la participation aux festivités de la députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, par l'entremise d'un soutien financier;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de chaleureusement remercier madame Isabelle Charest pour son gracieux don qui a servi à soutenir la tenue de la fête d'hiver 2025 de la Municipalité.

---

**13**  
**25-03-059**  
**VARIA**

---

**14**  
**25-03-060**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

---

**15**  
**25-03-061**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 51.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et greffier-trésorier